

**ADOPTONS
LES BONS
GESTES
POUR NOS
DÉCHETS**

Guide du
Particulier



SOMMAIRE



LE CIRCUIT DES DÉCHETS / p 4-5

FAIRE LE BON CHOIX DE COULEURS ET DE CONTENEURS / p 6-9

GUIDE DU TRI, MODE D'EMPLOI / p 10-11

TEXTILES, AMPOULES, PILES, ÉLECTROMÉNAGER...

UNE SECONDE VIE POUR NOS DÉCHETS ! / p 12-15

NOS DÉCHETTERIES / p 16-19

ADOPTONS DE NOUVEAUX GESTES POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE NOS DÉCHETS / p 20-21

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie
Délegation Régionale
Languedoc-Roussillon



Que soient remerciés les agents du service environnement et toutes les personnes pour leur participation à l'élaboration de ce guide.

ÉDITO

RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

Nos choix de consommation et nos gestes quotidiens ont un impact sur notre environnement. Nous sommes tous concernés. C'est en prenant conscience de notre part de responsabilité individuelle que nous pouvons influencer sur la qualité de l'air que nous respirons, la qualité des villes et villages où nous vivons.

Le Grand Narbonne, dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers, offre des équipements modernes de collectes, de tri et de traitement des déchets. Mais c'est le premier geste, celui du consommateur, qui est fondamental. Faire évoluer nos comportements peut nous permettre de limiter la production de nos déchets.

Conformément au Grenelle de l'Environnement, avec vous, nous nous engageons dans le programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME. Notre objectif : réduire la production des déchets de 7% sur 5 ans. Un véritable challenge que nous nous devons tous de partager.

Alors, renforçons nos pratiques de tri sélectif pour que les outils performants du Grand Narbonne et de ses partenaires assurent une meilleure valorisation de nos déchets. Sensibilisation, information, conseil, nous vous accompagnons pour vous aider à mieux trier et ainsi optimiser nos services et maîtriser les coûts de gestion des déchets.

L'implication de chacun, en famille, sur son lieu de travail, au quotidien, nous permettra d'atteindre nos objectifs de réduction des déchets.

Adoptons de nouveaux gestes pour nos déchets et respectons notre planète !



Jacques BASCOU
Président du Grand Narbonne
Député-Maire de Narbonne



Marie BAT
Vice-Présidente déléguée à l'Environnement
Maire de Bages

LE GRAND NARBONNE - 12, bd Frédéric Mistral CS 50100 11785 Narbonne cedex
Tél : 04 68 58 14 58 - Fax : 04 68 58 14 59 - www.legrandnarbonne.com

LE CIRCUIT DES DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES



Collecte des conteneurs



Installation de stockage de déchets non dangereux de Lambert



Valorisation du biogaz en production d'électricité

Conteneurs et colonnes près de chez vous

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



JOURNAUX REVUES MAGAZINES

VERRE



Collecte des colonnes



Centre de tri de Lambert



Valorisation en usine de recyclage

Compostage

DÉCHETS VERTS ÉPLUCHURES



Si vous possédez un jardin, faites votre compost vous même !



Composteur domestique



15 déchetteries à votre service

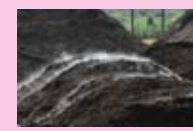
AMPOULES, NÉONS, PILES USAGÉES DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES HUILE DE VIDANGE



ENCOMBRANTS FERRAILLES DÉCHETS VERTS CARTONS GRAVATS BOIS



Exemple de déchets verts



Exemple de valorisation de déchets verts en compost

Autres types de déchets

VÊTEMENTS



Tri et recyclage Friperie

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX



Filière d'élimination des déchets médicaux

FAIRE LE BON CHOIX DE COULEURS ET DE CONTENEURS

GRIS, JAUNE, BLEU, VERT :
UNE COULEUR DE CONTENEUR OU DE COLONNES
POUR CHAQUE TYPE DE DÉCHETS

LES CONTENEURS GRIS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES



LE SAVIEZ-VOUS ?
QUI COLLECTE MES DÉCHETS ?
Sur une partie du territoire, 55 agents du Grand Narbonne assurent en régie, la collecte et le transport des déchets ménagers.
À Narbonne, c'est SITA SUD, prestataire de service, qui assure la collecte des ordures ménagères.

Sur l'ensemble des communes du territoire, Le Grand Narbonne met à disposition des conteneurs de couleur gris qui servent à la collecte des ordures ménagères. N'oubliez pas la sécurité des agents et pensez à bien refermer vos sacs poubelles avant de les déposer dans les conteneurs gris.

→ Les agents de collecte ne sont pas habilités à ramasser les papiers usagers sur la voie publique... Pensez à garder votre environnement propre !



Les conteneurs et les colonnes des 29 communes sont lavés 4 fois par an par les agents du service environnement du Grand Narbonne.



JE DÉPOSE DANS LES CONTENEURS GRIS :

- les déchets ordinaires de la préparation des aliments
- les déchets du nettoyage classique de ma maison
- les suremballages en plastique, les couches usagées, les papiers salis ou souillés,
- les barquettes avec des restes



JE N'Y DÉPOSE PAS :

- les encombrants
- les produits de collecte sélective (emballages, journaux, magazines, bouteilles et bocaux en verre)
- les gravats
- les cendres
- les déchets verts
- les cartons

Il est formellement interdit de déposer dans les conteneurs gris ou à côté, les encombrants, les produits de collecte sélective, les gravats, les déchets verts ou tout autre déchet pouvant être évacué dans une des 15 déchetteries communautaires du territoire.

LES CONTENEURS ET COLONNES JAUNES, BLEUS, VERTS, POUR LE TRI SÉLECTIF

Un geste pour respecter ma planète

Trier est un geste simple qui nous permet de préserver les ressources naturelles mais aussi d'économiser de l'énergie et de participer au développement d'un secteur d'activité créateur d'emplois.

Le Grand Narbonne a équipé son territoire de deux types de contenants pour le tri sélectif :

- les conteneurs à Narbonne
- les colonnes sur les 28 communes du territoire.



Conteneurs ou colonnes jaunes : pour tous les emballages

Des conteneurs et colonnes, jaunes, bleus, verts pour collecter les emballages, ménagers (plastique, cartonnés, aluminium...), les papiers, journaux et magazines et le verre.

Plus de doute ! Pour bien trier, suivez le guide mode d'emploi des pages 10 et 11.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Grand Narbonne a été élu point de collecte de l'année en 2010, (piles et néons) dans la catégorie « Collectivité territoriale » pour avoir obtenu les meilleurs résultats de tri au niveau régional.

Trier, un geste essentiel pour chacun d'entre nous.

Grâce à vos efforts de tri, en 2010, Le Grand Narbonne a collecté près de 30 000 mètres cubes d'emballages, soit l'équivalent du volume de 12 piscines olympiques de déchets qui n'auraient pas été enfouis. Avec la matière recyclée du plastique par exemple, les gestes de tri des habitants du Grand Narbonne permettent d'économiser 255 000 litres de pétrole par an !

Alors, pensons tri sélectif !



Conteneurs ou colonnes bleus : pour le papier, journaux, magazines



Point de tri sélectif à Narbonne



Colonnes vertes : pour le verre

GUIDE DU TRI

GRIS, JAUNE, BLEU, VERT : UNE COULEUR DE CONTENEUR OU DE COLONNES POUR CHAQUE TYPE DE DÉCHETS



→ Le prix des erreurs de tri : Lorsque trop d'erreurs de tri sont constatées, c'est l'ensemble du conteneur ou de la colonne qui est refusé et traité comme ordure ménagère.

→ Les cartons sont à déposer en déchetteries et ne peuvent en aucun cas être jetés dans les colonnes ou conteneurs à couvercles jaunes.

LA COLONNE OU LE CONTENEUR À COUVERCLE JAUNE

J'Y DÉPOSE :

- Mes emballages cartonnés
- Mes bouteilles en plastique vides
- Mes briques alimentaires
- Mes boîtes métalliques
- Mes conserves vides



LES EMBALLAGES



JE N'Y DÉPOSE PAS :

- pots de yaourt
 - polystyrène
 - films plastiques
- Ils ne sont pas recyclables!



LA COLONNE OU LE CONTENEUR À COUVERCLE BLEU

J'Y DÉPOSE :

- Mes revues
- Mes magazines
- Mes journaux



JOURNAUX MAGAZINES



JE N'Y DÉPOSE PAS :

- film enveloppant les revues
- articles d'hygiène
- papiers souillés ou gras...

LA COLONNE À VERRE VERTE

J'Y DÉPOSE UNIQUEMENT :

- Les bouteilles en verre
- Les pots en verre
- Les bocaux en verre



BOUTEILLES BOCAUX



JE N'Y DÉPOSE PAS :

- faïence
- vaisselle
- porcelaine
- ampoules
- néons
- pots de fleur



TEXTILES, PILES, AMPOULES, ÉLECTROMÉNAGER... UNE SECONDE VIE POUR NOS DÉCHETS !

AU-DELÀ DES EMBALLAGES, PAPIER, VERRE... DE NOMBREUX DÉCHETS SONT RECYCLABLES ET PEUVENT AVOIR UNE SECONDE VIE. SUIVEZ LE GUIDE !



→ Ce que deviennent vos vêtements

- Réemploi 40% : 10% dans les boutiques Relais / 30% à l'export vers les pays en voie de développement.
- Recyclage 60% : Transformés en chiffon ou matière première (laine) / Fabrication de matériaux d'isolation.

QUE FAIRE DE VOS VÊTEMENTS ?

Pour les vêtements, usagés ou pas, 34 bornes de dépôt sont installées sur le territoire du Grand Narbonne et collectées gratuitement par la Société à but socio-économique « Le Relais ». Les vêtements collectés doivent être propres et enfermés dans des sacs. Les chaussures usagées ne sont pas recyclables. Toutefois dans la mesure où elles sont portables, vous pouvez également donner les chaussures, liées par paires.

En savoir plus

Une seconde vie pour vos vêtements avec Le Relais !

Le relais est une entreprise d'économie solidaire dont le but est de créer des emplois grâce à la collecte de vieux vêtements, à leur recyclage et à leur valorisation. Né d'un constat d'EMMAÛS révélant la nécessité d'agir pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, Le Relais existe depuis 1980 et est autonome financièrement.

Pour tout renseignement : www.lerelais.org



LE SAVIEZ-VOUS ?
Les déchets électriques et électroniques augmentent à raison de 4 à 5% par an ! Alors n'hésitez pas à déposer votre vieil électroménager dans les déchetteries du Grand Narbonne et chez les revendeurs d'équipements.

ÉLECTROMÉNAGER, INFORMATIQUE, ÉLECTRONIQUE

→ OÙ DÉPOSER TOUS CES ANCIENS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ?

L'électroménager et l'équipement électronique, du réfrigérateur à la machine à laver en passant par l'écran d'ordinateur sont recyclables. Ce matériel, souvent très encombrant, peut être déposé dans la déchetterie la plus proche de votre domicile.

Regroupé dans des centres de recyclage, il sera démonté, dépollué, broyé et réutilisé. Dans ce cadre, Le Grand Narbonne a signé une convention avec l'éco-organisme national, OCAD3E ainsi qu'avec Ecologic, qui gère le ramassage.

→ QUELS APPAREILS SONT CONCERNÉS ?

Petit et gros électroménager, électronique grand public, informatique, jeux, téléphonie, classés en 4 catégories, tous les appareils sont repris !

- **le gros électroménager froid** : vos réfrigérateurs, congélateurs, banques réfrigérées...
- **Le gros électroménager hors froid** : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, cuisinière...
- **Le petit appareil** concerne tous les appareils qui ont un composant électronique. Ils sont très variés : outils (perceuse, ponçuse...), jouets à moteur, mais aussi sèche-cheveux, rasoirs, ordinateurs, imprimantes... téléphones, magnétoscope, lecteurs DVD...
- **Les écrans** : téléviseurs, écrans d'ordinateur

→ Pour en savoir plus : www.ecologic.fr

LES PILES USAGÉES : À LA DÉCHETTERIE !

→ POURQUOI RECYCLER VOS PILES USAGÉES ?

Les piles contiennent des métaux précieux : zinc, manganèse, cadmium... Le recyclage préserve ces ressources naturelles. C'est aussi un geste éco-citoyen qui permet de diminuer le volume de vos ordures ménagères et surtout, d'éviter tout risque éventuel de pollution, lorsqu'elles sont jetées dans la nature.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les piles collectées sont traitées par un processus de fusion à 1500° qui permet de récupérer les métaux. Pour une tonne de piles alcalines, on récupère 350 kg de ferromanganèse qui seront utilisés pour faire des couverts par exemple.

- 208 kg de zinc, réutilisés pour les couvertures de zinc,
- 190 kg d'acier qui pourront être recyclés par l'industrie automobile,
- les 180 kg restants sont composés d'eau, papiers et plastiques qui sont éliminés pendant le processus de fusion.

DU NOUVEAU POUR LES LAMPES BASSE TENSION ET LES TUBES NÉONS

Vous pouvez déposer vos lampes basse tension et tubes néons en déchetterie.

Les produits ainsi récupérés sur l'ensemble des déchetteries sont acheminés pour recyclage et traitement suivant une filière spécifique au moyen de conditionnements adaptés, sous la tutelle de l'éco organisme « Recylum » créé en 2005.

Pour en savoir plus : www.recylum.com



COMMENT ÉLIMINER VOS DÉCHETS DE SOINS ?



Vous êtes un particulier en auto-traitement. Vous cherchez une solution pour éliminer vos déchets de soins. En effet, les déchets de soins que vous produisez lors de vos auto-injections, piquants, coupants ou tranchants (seringues, aiguilles, lancettes...) peuvent présenter des risques si vous les mélangez aux déchets classiques pour :

- vous-même et votre entourage,
- les agents de collecte et du tri des ordures ménagères,
- tout usager de la voie publique.

→ LE POINT CONTAINOR® POUR VOS DÉCHETS DE SOINS

Le Grand Narbonne met à votre disposition un service gratuit, au moyen de la borne de récupération des emballages septibox (petit contenant à aiguilles).

→ LA MARCHE À SUIVRE

- 1/ Remplir un bulletin d'adhésion en pharmacie pour recevoir sous 7 jours un code vous donnant accès au point CONTAINOR®
- 2/ Retirer un emballage spécifique (Septibox 2L) en pharmacie
- 3/ Déposer le septibox une fois rempli au point de collecte avec le code d'accès
- 4/ Ne pas oublier de récupérer le justificatif pour retirer un nouvel emballage.

→ OÙ DÉPOSER LA BOÎTE PLEINE ?

Point CONTAINOR®
Maison Médicale de Garde
Bd du Docteur Lacroix
11100 NARBONNE

→ Toutes les pharmacies du Grand Narbonne sont à même de fournir gratuitement :

- votre premier septibox
- une convention d'adhésion au service dont la confidentialité vous est garantie
- une carte d'adhérent ainsi qu'un document explicatif du procédé

→ Votre pharmacie est peut-être équipée d'un dispositif de collecte (renseignez -vous)

NOS DÉCHETTERIES

LE GRAND NARBONNE DISPOSE DE 15 DÉCHETTERIES RÉPARTIES SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Les déchetteries communautaires vous permettent de trier et de valoriser les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères. Réservées aux particuliers, elles acceptent jusqu'à 1m³ de déchets par semaine. Les déchets verts et encombrants en font partie.



Les particuliers peuvent déposer en déchetterie jusqu'à 1 m³ de déchets par semaine

ACCEPTÉ ? REFUSÉ ?

Les agents des 15 déchetteries sont à votre service. Ils vous guident et vous conseillent pour trier correctement vos déchets.

LES MATÉRIAUX ACCEPTÉS :

- Ferrailles
- Papiers – cartons – JRM
- Plastiques/EMR
- Plastiques durs
- Déchets verts
- Tout venant/encombrants
- Gravats
- Verre
- Huile de vidange
- Bois
- Piles
- Déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) des particuliers
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)



LES MATÉRIAUX REFUSÉS :

- Ordures ménagères
- Déchets agricoles et viticoles
- Déchets médicaux
- Cadavres d'animaux
- Carcasses de voitures
- Produits radioactifs
- Boues de stations d'épuration
- Produits explosifs
- Déchets liquides
- Pneumatiques
- Amiante et dérivés d'amiante



Déchetterie de Saint-Pierre-la-Mer



Les cartons sont à déposer en déchetterie uniquement



Les déchets verts des particuliers sont acceptés

OÙ TROUVER VOS DÉCHETTERIES ?

Déchetterie de Bizanet

Route Les Cayrels
Le mardi et mercredi de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h

Déchetterie de Coursan

ZA La Condamine
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie de Fleury d'Aude

Avenue de Salles
Le lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi de 14h à 18h,
Le dimanche de 9h à 12h

Déchetterie de Gruissan

Route Notre Dame des Auzils
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchetterie de Mirepeisset

D607
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie de Montredon-des-Corbières

Avenue du Languedoc – Z.I
Le mardi et mercredi de 9h à 12h et le vendredi et samedi de 13h30 à 17h

Déchetterie de Moussan

Lieu dit de Pech Romieu
Le lundi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie Narbonne

Route de Béziers
Le lundi : 13h30-17h30
Le mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le dimanche de 9h à 12h

Déchetterie Narbonne

Route de Lunes
Tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie d'Ouveillan

Le Colombier
Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Point de dépôt de Peyriac de Mer

Z.A de Peyriac de Mer
Le lundi et mercredi de 8h à 12h
Le samedi de 14h30 à 17h30

Déchetterie de Port-la-Nouvelle

Chemin des Vignes
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h15
Le dimanche de 9h à 12h

Déchetterie de Raïssac d'Aude

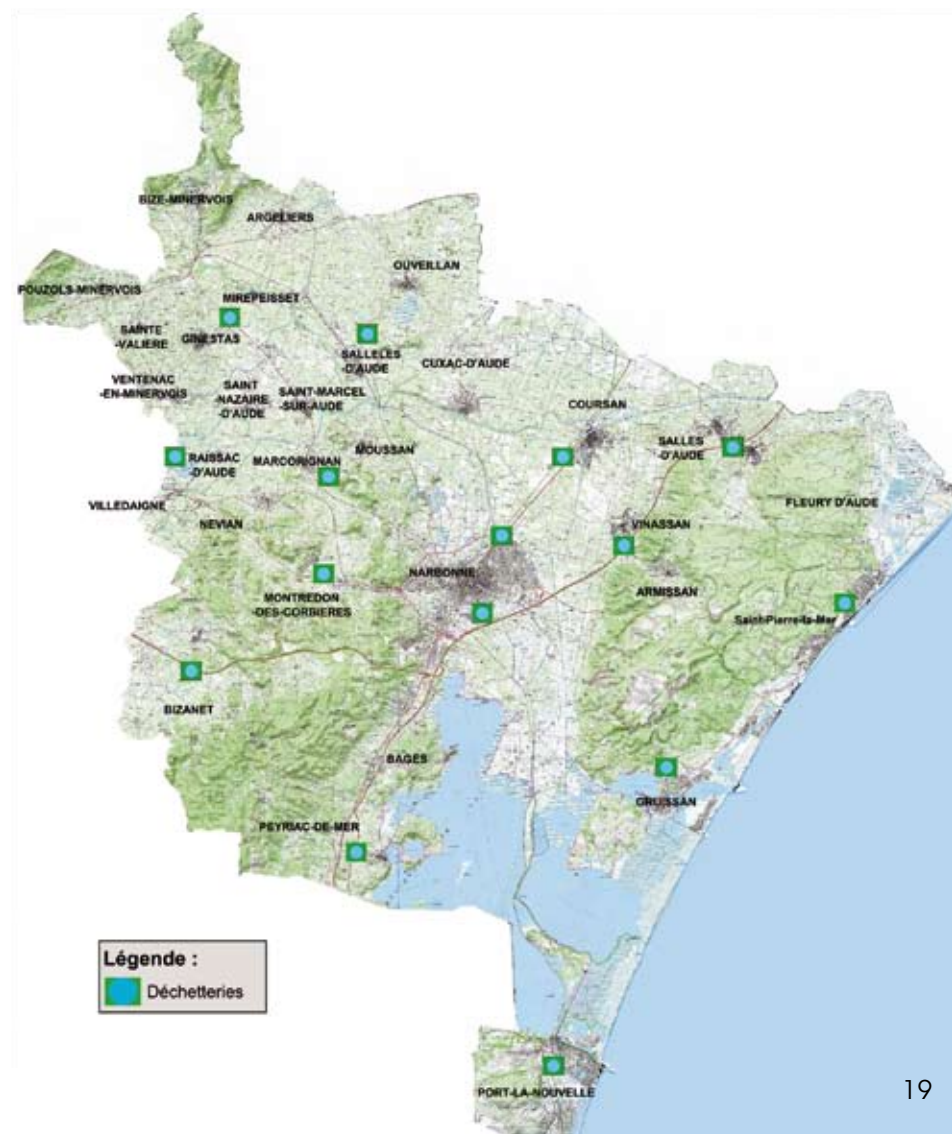
Route de Canet
Le lundi et mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

Déchetterie de Saint-Pierre-la-Mer

Boulevard du Canigou
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie de Vinassan

Route d'Armissan
Le lundi de 13h30 à 17h30
Le mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



→ Certains fournisseurs de matériaux ou distributeurs assurent pour leurs clients un service de dépôt de déchets. Renseignez-vous auprès de votre enseigne.

ADOPTONS DE NOUVEAUX GESTES POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE NOS DÉCHETS

PARCE QUE LE MEILLEUR DÉCHET, EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS, VOICI QUELQUES CONSEILS POUR LIMITER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS...



→ PASSER DU JETABLE... AU DURABLE !

- J'utilise un panier ou un cabas pour mettre mes courses à la place des sacs plastiques à usage unique
- J'évite les produits jetables (gobelets en plastique, assiettes en carton, lingettes...) pour les produits réutilisables.

→ ADOPTER DE NOUVELLES HABITUDES !

- Je choisis des produits en vrac, à la coupe ou des produits en format familial
- Je bois l'eau du robinet
- Au bureau ou chez moi, je n'imprime pas mes courriels ou tous les documents envoyés.

→ RÉUTILISER CERTAINS DE VOS DÉCHETS !

- J'utilise les feuilles imprimées recto/verso
- Je conserve et réutilise certains emballages (cartons, enveloppe, bouteilles...)
- Je donne mes vêtements, meubles, objets aux associations.

→ RÉDUIRE LE VOLUME DE VOTRE POUBELLE... C'EST POSSIBLE AVEC LE COMPOSTEUR DOMESTIQUE

- Je fais mon compost, c'est bon pour mon jardin !

Et surtout : j'ai toujours le réflexe tri sélectif ou déchetterie !

Ampoule, pile, électroménager, électroniques, déchets verts, ferraille.... De très nombreux déchets peuvent être recyclés et valorisés.



LES COMPOSTEURS LES RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Réduire vos ordures ménagères efficacement avec le composteur ! Et réaliser votre compost, c'est possible!

Pour seulement 10€, dotez-vous d'un composteur domestique qui vous permet de recycler vos déchets organiques et de réaliser votre propre compost. Un double bénéfice pour l'environnement, car en compostant vos déchets fermentescibles tels que épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin... vous pouvez limiter jusqu'à 50 % du volume de votre poubelle !

Vous pouvez consulter les sites internet de nos partenaires :

www.ademe.fr - www.ecoemballages.fr - www.adelphie.fr - www.ecologic.fr

→ ÉCONOMISONS L'EAU

Récupérer l'eau de pluie est un geste simple pour économiser et préserver la ressource en eau. L'eau de pluie est idéale pour arroser les jardins et laver les voitures. Elle est gratuite et non traitée (ni chlore, ni calcaire). Avec 20€ seulement, vous pouvez vous doter d'un récupérateur d'eau de pluie.



→ Infos pratiques :

Vous pouvez retirer un composteur domestique ou un récupérateur d'eau de pluie :

- à Narbonne : Ancienne Hélistation, 70 avenue Général Leclerc, tous les lundis et vendredis matins, de 9h à 12h.

- à Ginestas : Ex-Siège de la Communauté de Communes du Canal du Midi en Sud Minervois, 19 Route de Mirepeïsset.

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile. Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS « NON MÉNAGERS »



Le Grand Narbonne a choisi d'assurer la collecte des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), qui doivent payer une redevance spéciale. Cette redevance est obligatoire et correspond à une rémunération du ser-

vice public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges qui sont supportées par Le Grand Narbonne pour l'élimination de ces déchets.

→ POURQUOI UNE REDEVANCE SPÉCIALE ?

Cette redevance spéciale évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages.

Elle implique les producteurs de déchets non ménagers.

Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers.

→ QUI EST ASSUJETTI À LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La redevance spéciale est payée par toute entreprise, administration ou collectivité, localisée dans le périmètre du Grand Narbonne et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public. Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations.

→ COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Les professionnels sont donc incités à trier

leurs cartons et doivent s'acquitter d'une redevance au-delà d'une production hebdomadaire de 660 litres de déchets par semaine ou/et de 1m³ de cartons, qui correspond au montant de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Critères d'admissibilité des déchets

Tous les professionnels générant plus de 660 litres de déchets par semaine ou/et de 1m³ de cartons sont redevables de la redevance spéciale.

À l'exception des professionnels qui évacuent leurs déchets par une autre filière.

→ QUELS SONT LES DÉCHETS PRIS EN COMPTE ?

Les déchets de redevance spéciale sont ceux générés par l'activité des entreprises ainsi que les cartons d'emballage.

Sont exclus : tous les déchets professionnels spécifiques tels que les déchets de soins et les déchets infectieux, nécessitant une procédure particulière pour le transport et le traitement.

→ À VOTRE SERVICE

Deux agents administratifs sont affectés au service « Redevance Spéciale » afin d'effectuer un suivi auprès des professionnels.

Un devis contrat de service est signé entre le commerçant redevable et Le Grand Narbonne.

→ La redevance spéciale incite au tri de cartons.

Des conteneurs gris de Redevance Spéciale au logo du Grand Narbonne sont ensuite mis à disposition des redevables.

Pour contacter le service, appelez le : 04.68.58.14.58.

En savoir plus

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L.233-78 du Code Général des Collectivités). Avec la mise en place de la redevance spéciale, il s'agit de faire payer le juste coût de la production des déchets des « gros producteurs » mais aussi des collectivités et des administrations. Objectif : stabiliser, voire diminuer la taxe d'enlèvement des particuliers.

LES POINTS D'ACCUEIL

TYPE DE DÉCHETS PROFESSIONNELS



SITE D'ACCUEIL DES DÉCHETS PRO

CARTONS
BOIS



Centre de tri de Lambert
NARBONNE

DÉCHETS
NON RECYCLABLES



Installation de Stockage des Déchets
non dangereux de Lambert - NARBONNE

DÉCHETS VERTS



Bioterra - NARBONNE
Clape recyclage - SALLES D'AUDE
Minervois recyclage - MAILHAC

HUILES DE FRITURES



Allo à l'huile-Sud récupération - MURET

GRAVATS ISSUS
DU BTP



Clape recyclage - SALLES D'AUDE
Sorena - MONTREDON-DES-CORBIÈRES
Minervois recyclage - MAILHAC

HUILES DE VIDANGE



Socodeli - CARCASSONNE

CONTACTS

Installation de Stockage des Déchets non dangereux de Lambert Narbonne

Tous les déchets non recyclables (déchets ultimes non dangereux).

Contact : 04 68 41 36 26

Le Centre de Tri de Lambert Narbonne

Les produits recyclables tels que les cartons, le bois. Il permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages, de trier les emballages et les journaux-magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Contact : Tél. 04 68 41 36 26

BIOTERRA - Narbonne

À partir de déchets verts et de boues issues des stations d'épuration, la plateforme Bioterra produit un compost normé.

Contact : 04 68 41 23 28



La plateforme de Bioterra

La Société CLAPE RECYCLAGE Salles d'Aude

Contact : 04 68 45 38 49

La Société SORENA Montredon-des-Corbières

Contact : 04 68 90 14 17

04 68 42 20 00

La Société MINERVOIS RECYCLAGE Mailhac

Contact : 06 25 50 10 50

ALLO À L'HUILE - SUD RÉCUPÉRATION Muret

Contact : 05 34 46 09 60

SOCODELI Carcassonne

Contact : 04 68 72 50 60



Centre de tri de Lambert

ÉDITO

Les déchets générés par les entreprises, commerces, collectivités ne sont pas des déchets comme les autres. Ils nécessitent un traitement particulier tant pour leur collecte que pour leur traitement conformément à la réglementation en vigueur.

Le Grand Narbonne, dans le cadre de sa compétence environnement, accompagne et guide les professionnels pour que leurs déchets soient traités dans les filières spécifiques existantes sur le territoire.

Enfin, pour améliorer les services aux professionnels, Le Grand Narbonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie travaillent à la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil des déchets sous certaines conditions.

Adoptons de nouveaux gestes pour nos déchets et préservons la qualité de notre environnement.

Jacques BASCOU
Président du Grand Narbonne
Député-Maire de Narbonne

Marie BAT
Vice-Présidente déléguée à l'Environnement
Maire de Bages



SOMMAIRE

LES POINTS D'ACCUEIL DES DÉCHETS
DES PROFESSIONNELS / p III-IV - V

LA REDEVANCE SPÉCIALE / p VI-VII

LES POINTS D'ACCUEIL DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



Vous êtes un professionnel ? Les déchets générés par votre entreprise nécessitent un traitement particulier. Des sites de proximité sont répartis sur l'ensemble du territoire et accueillent les déchets spécifiques. En tant que professionnel, vous êtes invité à prendre contact directement avec les entreprises de ces sites pour éliminer votre production de déchets, conformément aux dispositions qu'impose la loi. Les déchets générés par les professionnels ne peuvent être acceptés en déchetterie.

**ADOPTONS
LES BONS
GESTES
POUR NOS
DÉCHETS**

Guide du
Professionnel

